



www.dden-fed.org

JUILLET 2018 Numéro 152

ÉTAT DES LIEUX DE LA LAÏCITÉ DE L'ÉCOLE JUIN 2018

Depuis 1953, le Comité National d'Action Laïque promeut et défend la laïcité de l'école. Pendant l'année scolaire 2017-2018, les 5 organisations constitutives du CNAL ont souhaité faire un état des lieux de la mise en place du principe de laïcité dans les écoles et établissements publics en donnant la parole aux enseignants.

La loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République a réaffirmé parmi les missions assignées à l'école celle de transmettre à tous les élèves le principe de laïcité et les valeurs de liberté, d'égalité et de fraternité qui lui sont inextricablement liées.

Mais sur le terrain, qu'en est-il ? Transmission, activités mises en œuvre, difficultés rencontrées, formation des enseignants, outils pédagogiques existants et/ou souhaités, telles sont les questions posées.

Pour apporter sa contribution aux réponses à donner à ces questions et accompagner ainsi l'institution scolaire dans sa mission, le CNAL a engagé une étude sur l'enseignement et la mise en pratique de la laïcité dans les écoles et les établissements scolaires publics en mobilisant pour ce faire trois sources d'informations :

- Une **enquête par sondage** « Les enseignants et la laïcité », effectuée par l'Institut de sondage IFOP du 8 au 11 janvier 2018 auprès d'un échantillon de 650 enseignants.
- Une **enquête plus qualitative**, à partir des mêmes questions que celles du sondage IFOP, réalisée par les acteurs locaux des organisations constitutives du CNAL de décembre 2017 à avril 2018 qui a permis de recueillir auprès de 999 enseignants de tous niveaux des illustrations et des témoignages concrets d'actions conduites ou de difficultés rencontrées.
- Des **auditions** d'universitaires, d'experts, de personnalités qualifiées et d'acteurs de terrain, organisées par le CNAL de janvier 2018 à mai 2018.

Le CNAL a été ainsi en mesure de procéder à un bilan de la mise en application du principe de laïcité dans les écoles et les établissements publics à l'occasion du colloque national organisé le 13 juin 2018 à Paris. Nous rendons compte ici de l'ensemble du travail réalisé.



Sommaire

- + DOSSIER : Etat des lieux de la laïcité de l'Ecole Juin 2018 (Colloque du CNAL)
- + Téléphones portables : Loi adoptée
- + Le plan « Mercredi » se précise....
- + Violences sexistes
- + Restauration collective : Produits bio ou locaux
- + En Education Prioritaire : Quels sont les enseignants qui font réussir les

FEDERATION DES DELEGUES DEPARTEMENTAUX DE L'EDUCATION NATIONALE

LES ENSEIGNANTS ET LE PRINCIPE DE LAICITE AUJOURD'HUI DANS LES ECOLES, COLLEGES ET LYCEES PUBLICS

- **Les enseignants** estiment à 89% qu'il existe un accord sur la définition du principe de laïcité dans les écoles et établissements publics mais plus en REP 94% que hors REP 69%. Meilleure connaissance du principe mais un flou autour de la définition. Ces chiffres sont à nuancer car il ressort déjà un clivage dans les réponses selon les territoires et les contextes culturels et sociaux.

- En réalité, la **définition de la laïcité** ne fait pas totalement consensus parmi les enseignants. La majorité des réponses (59%) correspondent à une formulation explicitant correctement le principe de laïcité : la garantie par la République de la liberté de conscience de chacun (29%), la neutralité de l'État par rapport aux religions et aux partis politiques (30%). Mais, 15 % des réponses en font à tort un régime d'interdiction des signes religieux dans l'espace public (ici pas de différence entre REP et non REP). Les erreurs d'appréciation sont dues à la confusion politique et médiatique sur le sujet, à la méconnaissance du principe même, à un désaccord sur la conception de la neutralité.

- L'utilisation de la **Charte de la laïcité à l'école**. Dans les écoles, elle est affichée pour 77% des réponses, sert de support au dialogue 68%, est dans le règlement intérieur 63%, signée par les parents 44%, a été présentée aux enseignants 50%, présentée au conseil d'école 23%, présentée aux parents 34%. Qualifiée d'*outil décisif*, elle est pourtant sous-utilisée dans les échanges entre enseignants, dans les conseils d'école ou en réunion des parents d'élèves.

- ont été cités des exemples de sujets disciplinaires (les croisades en CM) ou interdisciplinaires, la laïcité abordée à des moments particuliers ou encore des sujets de tous les jours comme « *le vivre ensemble tous les jours à l'école* ».

- Mais **les élèves** sont peu encouragés à prendre une part active dans la mise en

pratique du principe de laïcité. Les réponses des enseignants montrent une faible participation des élèves (45%). La participation est un peu plus forte en primaire (48 %). Elle est néanmoins parfaitement possible comme l'attestent les nombreux témoignages recueillis sur le terrain. « *Chaque élève doit être acteur* » précise un IEN « *Ici, pas de contrainte possible, ni souhaitable. L'enseignement d'une liberté implique le refus du savoir descendant. Il n'y a pas de recettes mais des valeurs à mettre en œuvre* ». Il faut « *mettre davantage l'accent sur le développement des projets collectifs* ».

Des exemples de mise en activité des élèves dans le premier degré : Conseil de coopération toutes les semaines pour débattre des problèmes et chercher des solutions pacifiques, conseils d'élèves, conseils d'enfants, banc de l'amitié, travail sur l'égalité filles-garçons avec des actions concrètes comme celle qui consiste à « *se donner la main entre filles et garçons* ».

- **Les parents** sont très peu associés à des activités de formation à la laïcité. Les réponses données par les enseignants dans le sondage IFOP sont claires : les parents sont très rarement associés aux actions éducatives permettant de former leurs enfants à la laïcité (8% des réponses). Pourtant bon nombre des auditionnés insistent sur la nécessité d'aller vers les parents. « *De nombreuses familles populaires ne trouvent pas leur place à l'école en l'absence d'actions volontaristes sur ce plan* ». Il faut « *Associer les parents à la scolarité de leur enfant, la co-éducation, instaurer une réelle relation de confiance entre l'institution scolaire et les familles* ».

Des exemples d'activités conduites avec des parents : les parents d'élèves élus ont été associés à la rédaction d'une charte des parents accompagnateurs, plantation avec eux d'un arbre de la laïcité.

- La journée du 9 décembre, **journée de la laïcité**, est très peu l'occasion de mener une action spécifique. Seulement 14% des écoles fait du 9 décembre le support d'actions spécifiques concernant la laïcité. Cette journée est davantage le support d'activités pédagogiques en REP (28 % des enseignants) qu'hors REP (16% des enseignants), elle est plus utilisée par les enseignants expérimentés (19%) que par les enseignants de moins de 35 ans (8 %).

Les enquêteurs du CNAL ont pu entendre l'expression d'une certaine saturation devant les nombreuses sollicitations autour de « *journées* » sur de multiples sujets. Pourtant, des enseignants décrivent de réelles possibilités d'initiatives, exemple : Rencontre USEP « laïcité » avec jeux de coopération, réalisation d'une fresque collective, etc.

- Une **culture commune de la laïcité** n'est pas encore installée dans les écoles et les établissements scolaires. Malgré tous les efforts produits, seul un tiers des enseignants (31%) estime qu'une culture commune de la laïcité est en train de se construire dans leur école ou établissement. Les enseignants plus expérimentés sont plus optimistes (39 %) que les plus jeunes (28 %), ceux du primaire (35 %) plus que ceux du second degré (de 20 à 28%). La nécessité d'une culture commune « *fondée sur la connaissance du droit positif* » est affirmée pour sortir d'un débat politique parfois confus.



LES ENSEIGNANTS ET LES CONTESTATIONS DU PRINCIPE DE LAÏCITE :

Difficultés rencontrées et évolutions

- Un premier constat : **la loi du 15 mars 2004** (port de signes ostentatoires) n'est que minoritairement contestée mais les contestations dans les établissements situés en éducation prioritaire sont beaucoup plus nombreuses : 38% par les élèves (11% à l'école), 36% par les parents (9% à l'école), 20% par des enseignants ou autres personnels (10% à l'école). **Score préoccupant en éducation prioritaire** : 34% des élèves, 22% des parents, 23% des personnels. Les difficultés sont donc essentiellement rencontrées par les enseignants qui exercent dans les territoires les plus en difficulté, que ce soit avec les élèves, les enseignements, les parents ou certains personnels.

- Deuxième constat : **le dialogue permet de régler les problèmes** pour 97 % des enseignants (98 % s'agissant des élèves). En REP, 5% des problèmes restent non résolus.

Les personnes auditionnées relèvent la nécessité d'un « *dialogue permanent* » hors période de crise. Une universitaire ajoute que « *les contestations sont parfois un moyen pour des élèves en difficulté scolaire de retrouver une estime de soi : c'est une compensation* ».

- Des **procédures disciplinaires** en nombre limité, exception faite des établissements régulièrement confrontés à des contestations. (18% en général et 9% dans le primaire). Là où les problèmes sont récurrents, le taux peut monter à 38%.

- Les contestations se produisent dans **diverses situations d'enseignement** : Les contestations des enseignements réguliers sont très peu nombreuses (2 %) mais deux fois plus nombreuses en REP (4 %). Si on totalise tous les oui (« rarement, de temps en temps ou régulièrement »), on observe les mêmes écarts : le total des contestations (38%) est beaucoup plus important en REP (56 %) qu'hors REP (33 %), plus présent dans le second degré (46 %) que dans le primaire (29 %). Le sondage IFOP fait apparaître que les contestations (pour ce qui concerne les 38 % de l'échantillon qui ont répondu « oui » à cette question) ont lieu dans 35 % des cas lors d'enseignements d'histoire-géographie, et dans 33 % des cas à l'occasion des moments de recueils après les attentats de 2015 mais aussi lors des cours d'EPS (32 %) et lors de l'enseignement laïque des faits religieux (27%), mais on note des taux plus élevés en REP (jusqu'à 56%).

- Afin d'éviter de possibles incidents provoqués par certains élèves des enseignants déclarent **s'auto-censurer dans leur enseignement** : 37% plus ou moins, mais 53% en REP. Les témoins auditionnés réaffirment au contraire de façon unanime la nécessité de « *traiter tous les sujets, oseren parler clairement. Les élèves comprennent car ils savent dans quel cadre ils sont* ».

- Les incidents liés aux contestations dans d'autres situations : **Restauration scolaire, fêtes ou rituels religieux, sorties scolaires** : les incidents sont peu fréquents sur ces trois points : de 9% à 12 % de contestations « régulières » ou « de temps en temps ». Mais certaines contestations sont toujours beaucoup plus fréquentes en REP qu'ailleurs : sur les questions de restauration scolaire (23 % en REP et 9% hors REP) ; à l'occasion de fêtes religieuses (23 % REP et 9% hors REP) ; durant des sorties scolaires (23% en REP et 6% hors REP). Les témoignages recueillis par l'enquête du CNAL montrent que lorsque les enseignants rencontrent des difficultés c'est, le plus souvent, pour répondre à des questions posées par des élèves ou des parents de confession musulmane.

- Sauf en REP, l'école semble préservée des **pressions extérieures** qui empêcheraient la mise en application du principe de laïcité : Si elles sont rares (7 % de oui), elles sont 4 fois plus importantes en REP (19 %) qu'hors REP (5%). Les jeunes enseignants y sont plus sensibles (15 %) que les plus anciens (5 %). À l'évidence, il existe une forte pression religieuse sur certains territoires qui pèse sur les familles et les élèves, et donc sur l'école publique.

- **Les actes ou paroles d'intolérance entre élèves, de racisme, de pression à l'égard des filles** atteignent un niveau préoccupant : les chiffres sont alarmants : 43 % des enseignants signalent de l'intolérance entre les élèves, régulièrement ou de temps en temps (51 % en REP, 41 % hors REP), 31 % du racisme (54 % en REP, deux fois plus qu'hors REP 26 %), 30 % de pression à l'égard des filles (45 % en REP, deux fois plus qu'hors REP 27 %), 23 % du communautarisme (47 % en REP, près de trois fois plus qu'hors REP 18 %), 21 % des revendications identitaires (44 % en REP, trois fois plus qu'hors REP 15%), 8 % de prosélytisme ou de pressions des religions sur la vie scolaire (17 % en REP et 7 % hors REP). L'antisémitisme, peu fréquent (13 %) certes, est tout de même présent dans un établissement sur 10 et trois fois plus en REP (27 % contre 10 % hors REP). Les intolérances sont liées au physique, au handicap, à l'homophobie, à la religion, aux racismes, aux filles, etc.

- Les **contestations du principe de laïcité** sont influencées par l'actualité internationale (71%) et les enseignants pour 42% constatent un renforcement de ces contestations.



Conclusion

- Neuf enseignants sur 10 estiment que le **climat scolaire autour de la laïcité** est aujourd'hui apaisé dans leur école ou leur établissement scolaire. Le climat est tendu pour 9 % seulement des enseignants interrogés mais plus en REP (16%) qu'hors REP (7 %) moins dans le premier degré (5 %) qu'en collège (13%) ou dans le second cycle (9 %). 10 % des enseignants estiment que la situation est au contraire tendue voire très tendue. Et le **clivage territorial** apparaît à nouveau très fortement entre REP et hors REP.

- Les trois quarts des enseignants sont confiants concernant **l'adhésion des élèves et des familles aux valeurs de la République**, mais beaucoup plus inquiets en REP : Si 27 % sont inquiets dans l'ensemble, la différence est considérable selon les territoires : 57 % sont inquiets en REP contre 20 % hors REP. Les enseignants de LP sont plus inquiets (46 %) que leurs collègues du primaire (24%) ou du collège (33 %). Les femmes sont davantage confiantes (77%) que les hommes (65%), le premier degré (76%) que le second degré (70%).

- Pour 93 % des enseignants, la laïcité est un élément important pour **l'identité de la France** contre 79% pour l'ensemble des Français. Le lien intime entre République et laïcité sous-tend la totalité des témoignages des membres de communautés éducatives auditionnés.

- Les enseignants semblent un peu moins inquiets 59% que leurs concitoyens 72% sur le fait que **la laïcité soit en danger en France**. Ils sont plus inquiets en REP (67 %) qu'hors REP (57%). La confiance dans la transmission des principes laïques demeure.

- Pour les enseignants (59%), c'est la montée **des communautarismes** qui met en danger la laïcité en France. 72% des Français pensent qu'elle est en danger. 52 % des enseignants considèrent que les communautés culturelles et religieuses se mélangent de moins en moins en France (contre 30% des Français). Vivant cette situation au quotidien, les enseignants doivent de ce point de vue être considérés comme des lanceurs d'alerte en direction de l'ensemble de la société et des acteurs publics.

Pour lire l'intégralité du document, aller sur le site de la fédération DDEN : www.dden.fed.org dans la rubrique « actualités » sous le titre « Synthèse par le CNAL du sondage IFOP »

OUTILS ET AIDES POUR FAIRE CONNAITRE LA LAÏCITE

Le jugement porté par les enseignants sur les outils et les aides reçus pour transmettre aux élèves les valeurs de la République et faire connaître le principe de laïcité.

- L'appréciation est très contrastée sur les dispositifs et les aides mis à leur disposition pour faire partager aux élèves le principe de laïcité : trois outils sont utilisés par les enseignants : la **documentation personnelle** constituée par les enseignants (63 %, 45 % en REP et 50 % hors REP), **la Charte de la laïcité** (54%, mais plus utile hors REP 58% qu'en REP 50%), la **documentation proposée par le ministère** de l'Éducation nationale (45 %). Les autres sont considérés comme pas utiles ou inconnus. L'action des référents laïcité des rectorats n'est pas connue. On peut penser que c'est parce que la grande majorité des écoles et établissements résolvent en interne les difficultés : comme le sondage le montre ; 97 % des enseignants disent que les contestations se règlent par le dialogue. Les enseignants souhaitent des supports (numériques, vidéo et autres) plus adaptés, du travail en équipe et surtout du temps.

- Le jugement des enseignants sur leur **formation initiale**, quand ils en ont bénéficié, pour enseigner le principe de laïcité : Les trois quarts des enseignants déclarent n'avoir jamais reçu de formation initiale pour enseigner le principe de laïcité (74 %). La proportion de non formés est plus importante dans le second degré, (80 % de non formés) que dans le premier degré (69% de non formés). Les non formés sont moins nombreux chez les jeunes enseignants de moins de 35 ans (62 %) que pour les plus de 35 ans (77 %). Les 26 % des enseignants qui ont reçu une formation initiale ont sur celle-ci un **jugement négatif**. A peine la moitié des enseignants ayant bénéficié d'une formation l'estiment de bonne qualité (47 %). 53 % la jugent de mauvaise qualité, dont un quart de très mauvaise qualité. Les ESPE ont donc une marge de progression très importante en la matière. L'insatisfaction est plus importante dans le second degré (57 %) que dans le premier degré (47 %), en REP (58 %) qu'hors REP (52%). Le CNAL relève des **désaccords sur le principe de laïcité entre les formateurs** qui n'aident pas à mettre en place des formations adaptées et des désaccords aussi chez les stagiaires.

- Le très faible nombre d'enseignants qui déclare avoir bénéficié d'une **formation continue** (6%) en est globalement satisfait (60%) seulement 50% dans le premier degré. Il reste beaucoup à faire.

- Une majorité des enseignants disent que les programmes **d'enseignement actuels sont un appui utile pour l'enseignement de la laïcité** : Les enseignants du premier degré sont un peu plus nombreux (59 %) que leurs collègues du second degré (53%).

- La question de la laïcité fait l'objet de **peu d'échanges** lors des instances de concertation (conseils des maîtres, d'école, CDEN, CAEN, inspections, animations pédagogiques, conseil d'administration, conseil pédagogique, CVC ou CVL...) Quand on analyse les 42 % de réponses positives, on voit que les échanges sont logiquement plus nombreux dans les lieux où la laïcité est davantage contestée (64 %), et que les échanges sont plus nombreux dans le premier degré (45%) que dans le second degré (38%).

Téléphones portables : la loi adoptée par l'Assemblée nationale

Les députés ont adopté, le 7 juin, la proposition de loi "*relative à l'encadrement de l'utilisation du téléphone portable dans les écoles et les collèges*". Pour le ministre Jean-Michel Blanquer, ce texte, que d'autres pays examinent avec intérêt, devrait entraîner la mise en oeuvre de divers dispositifs, comme en collèges, l'installation de casiers qui permettront aux élèves de déposer leurs téléphones, mais aussi leurs livres pour avoir des cartables moins lourds. Un "vademecum pour aider les établissements" et mettre en avant de bonnes pratiques sera publié par le ministère.

Même si l'opposition a manifesté des critiques dont « l'interdiction figure déjà dans le code de l'éducation » et « une loi sans moyen ne sert à rien », le ministre leur a répondu qu'il "fallait faire quelque chose", que la loi a aussi pour fonction "d'explicitier", que la formulation actuelle n'était "pas satisfaisante" et que le texte pose "l'interdiction de principe". D'autres critiques, syndicales celles-la, « quel intérêt de mettre en place une loi pour tous, sans donner un cadre national » et des parents d'élèves, la FCPE remarque que les parents sont soucieux de garder le contact avec leurs enfants grâce au téléphone et s'inquiète de la sanction qui consiste le plus souvent à confisquer le téléphone alors que la jurisprudence dit que c'est « une atteinte disproportionnée au droit de propriété ». Elle ajoute que, « soustraire l'enfant à un danger n'est pas le meilleur moyen de le préserver ». En effet, cette loi ne comporte aucun volet pédagogique ou d'éducation aux usages du numérique.

Le "plan mercredi" se précise

Les ministres en charge de l'Education nationale et de la Jeunesse, de la Culture et des Sports ont annoncé, le 20 juin, le "plan mercredi". Il s'agit d'un cadre partenarial entre les services de l'Etat et les collectivités territoriales "pour répondre à des besoins éducatifs identifiés". Les collectivités s'engageant dans cette "dynamique" seront accompagnées dans l'organisation d'activités périscolaires diversifiées "de grande qualité" proposées tous les mercredis, hors vacances scolaires, par les accueils de loisirs [ALSH] à tous les enfants scolarisés en maternelle et élémentaire.

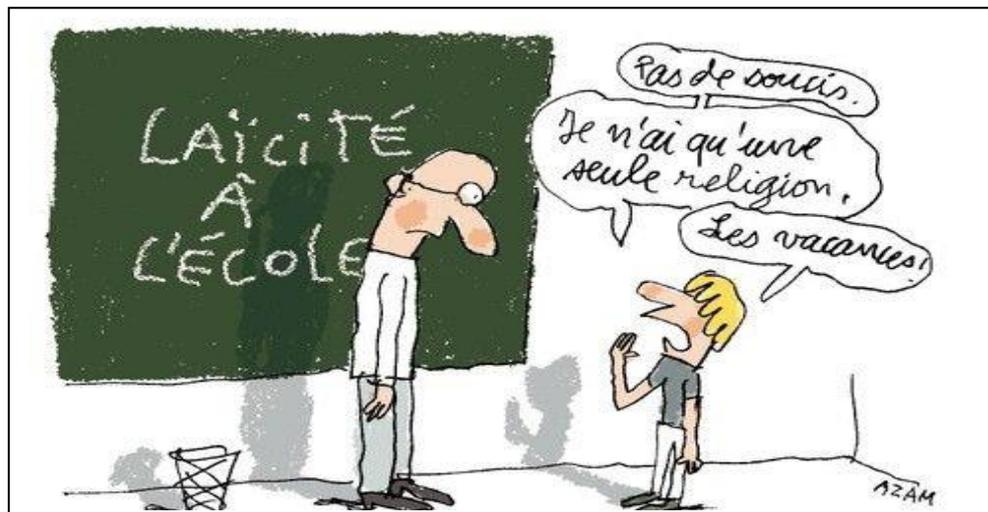
La prestation de service de la CAF (caisse d'allocations familiales) perçue par les collectivités qui organiseront des activités dans le cadre d'un Plan mercredi sera doublée : "1 € par heure et par enfant au lieu de 0,54 € par heure actuellement". De plus, "*les collectivités qui décident de maintenir une organisation scolaire comprenant cinq matinées conservent le bénéfice du fonds de soutien existant, y compris la majoration si elles y ont droit*". <http://www.education.gouv.fr/cid131930/plan-mercredi-une-ambition-educative-pour-tous-les-enfants.html>

Par contre, pas d'indication explicite sur les taux d'encadrement dont il est seulement dit qu'ils sont "adaptés pour les accueils périscolaires". Mais il est probable que les taux dérogatoires d'encadrement des "TAP" (un pour 14 et un pour 18), seront étendus à toutes les activités périscolaires. Les intervenants extérieurs ponctuels (entraîneur de club sportif, professeur du conservatoire, etc.) pourraient rentrer dans le calcul du taux d'encadrement.

Pour bénéficier du plan, les collectivités devront souscrire avec les services de l'Etat une "*charte qualité*" et devront "veiller à la *complémentarité éducative des temps périscolaires du mercredi avec les temps familiaux et scolaires*".

L'inclusion et l'accessibilité de tous les enfants y compris porteurs de handicap devront être assurées. Il s'agit d'établir un PEDT plus complet sur un territoire, en relation avec ses acteurs" qui proposera des activités riches et variées dont des sorties éducatives et une réalisation finale (oeuvre, spectacle, exposition, tournoi, etc.). La *stabilité de l'équipe d'animation* le mercredi et sur l'ensemble des temps de loisirs périscolaires fera partie des contraintes autant que possible. Ce Plan mercredi peut constituer un axe structurant du volet éducatif des *contrats de ville* dans les communes qui comprennent un ou plusieurs quartiers prioritaires de la politique de la ville. Il "peut prendre en compte les dispositifs de contractualisation existant dans le domaine culturel (contrat local d'éducation artistique — Clea —, projet territorial d'éducation artistique — PTEA —, contrat territoire lecture — CTL) et les parcours de découverte multi-activités"

Par ailleurs, le ministre a indiqué qu'un projet de loi sur la maternelle à 3 ans serait présenté "au début de l'année 2019" après "un large travail de consultation" des élus sur la question de la disparité géographique et sur les conséquences "juridiques et financières" de la mesure.



Les garçons plus souvent victimes des violences sexistes à l'école selon un rapport d'Éric Debarbieux sur les violences sexistes à l'école.

"L'école est un lieu où se construisent et parfois se renforcent les stéréotypes sexistes" ainsi que "la péjoration, voire le refus, du féminin", mais c'est aussi "un lieu où de nombreuses et nombreux professionnels tentent de contribuer à les déconstruire" c'est ainsi qu'Éric Debarbieux, **ex-délégué ministériel à la prévention du harcèlement scolaire**, présentait fin mai son rapport commandité par l'association "contre la gynophobie" (ensemble des violences faites aux femmes) et la Fondation EDF. Aux éléments déjà connus (la littérature internationale, ses précédentes enquêtes et celles de la DEPP (le service statistique de l'éducation nationale), s'ajoutent donc les éléments qu'il a recueillis avec l'"Observatoire européen de la violence à l'école", qu'il dirige, auprès de 47 604 élèves âgés de 8 à 19 ans et d'adultes qui se souviennent de ce qu'ils-elles ont vécu.

Des témoignages poignants, tel celui de cette jeune fille « mince » dont le calvaire a commencé en CE1 à cause de remarques désobligeantes d'une enseignante relayée par les élèves, et s'est poursuivi jusqu'au lycée sans que jamais un adulte ne s'en mêle.

Contrairement aux idées reçues, "**à l'école, les garçons sont beaucoup plus souvent agresseurs et également beaucoup plus victimes que les filles**". A la question "est-ce qu'un élève a essayé de te retirer des habits de force?", 14 % des garçons répondent oui, et sept fois sur dix, ils sont victimes d'un autre garçon, contre 10 % des filles, victimes plus d'une fois sur deux d'autres filles. Celles-ci sont en revanche plus souvent victimes de "baisers forcés" (18 % vs 15 %). A la question "un élève t'a regardé quand tu étais aux toilettes ?", les réponses sont équilibrées (18 % de garçons et 20 % des filles): "Difficile de faire de l'école primaire un lieu où les questions de sexualité sont absentes", commentent E. Debarbieux et ses co-auteurs, A. Alessandrin, J. Dagorn et O. Gaillard.

Au collège, un peu plus de 8 % des filles comme des garçons déclarent avoir dû embrasser quelqu'un contre leur gré. Ils sont dans les mêmes proportions à avoir été gênés par des moqueries sur leur sexualité, mais le plus souvent (65 % des cas) par des garçons. Les filles se plaignent un peu plus souvent (près de 12 %) que les garçons (près de 11 %) de "regards gênants dans les toilettes".

La diffusion de vidéos et de photos intimes touche deux fois plus souvent des garçons (5%) que des filles (moins de 2,5%). Le rapport insiste sur l'association de violences sexistes, de victimisation multiple et de harcèlement très impressionnant. Même si peu d'élèves sont touchés, la prévention est « absolument nécessaire » et la protection des victimes « une priorité essentielle ».

Les auteurs mettent en cause "le domaine viriliste dominant", "ce sont des garçons 'non conformes' au modèle viril qui se font frapper", le fait d'être trop sage ou trop bon élève par exemple. "Ces garçons [moqués parce que] 'trop sages' sont bien plus que les autres (et même plus que les filles) victimes d'autres types d'insultes et violences", ils courent 12 fois plus le risque de se voir affublés d'un "surnom désagréable". L'auteur évoque "des violences scolaires reposant moins sur le sexe que sur le genre : le garçon est moqué pour des qualités jugées 'féminines' selon le stéréotype de la 'fille bonne élève'. Ces violences sont ressenties douloureusement, notamment au niveau collège, par les homosexuels et "trans".

Éric Debarbieux conclut que l'école a donc bien une responsabilité, et des moyens d'action, qui ne sont pas l'interdiction du téléphone portable ni l'installation de caméras de surveillance. Il refuse tout "schoolbashing", car ces phénomènes (xénophobie, racisme et sexisme) sont d'abord des phénomènes sociaux. A l'âge adulte, ce sont les femmes qui sont surexposées, au lieu des garçons dans l'enfance, note-t-il.

Le rapport "Les Violences sexistes à l'école"

<https://www.nogynophobie.org/media/rapport-violences-sexiste-ecole-2018.pdf>



RESTAURATION COLLECTIVE : les députés adoptent les recommandations du Conseil des ministres sur les produits bio ou locaux

L'Assemblée nationale a adopté, samedi 9 juin, l'article 11 du projet de loi Agriculture et alimentation visant à augmenter la part de produits issus de l'agriculture biologique et tenant compte de l'environnement dans la restauration collective. C'est une mesure qui concerne "aussi bien les établissements publics que les établissements privés". Les députés "ont décidé qu'au moins 50 % de 'produits bio, locaux ou sous signe d'identification de la qualité et de l'origine (SIQO)' - dont au moins 20 % de produits bio – devraient être servis dans la restauration collective d'ici à 2022". Ces 50 % sont des produits "bénéficiant de l'écolabel pêche," ou "issus de l'agriculture biologique" ou "d'une exploitation ayant fait l'objet d'une certification environnementale" en "tenant compte du coût du cycle de vie du produit".

Certains députés ont invoqué "un transfert de charges vers les collectivités territoriales et les gestionnaires de restauration scolaire", mais le ministre, Stéphane Travert évoque à l'inverse les économies possibles en limitant le gaspillage ou avec une démarche de rationalisation. La question des repas végétariens a déclenché un long débat sur sa généralisation dans les cantines scolaires et les services de restauration accueillant les enfants de moins de 6 ans et sur l'obligation d'un certain nombre de ces repas annuellement, sans succès. Cependant, l'article 11 "prévoit un **plan de diversification des protéines**" qui s'impose aux "gestionnaires d'organismes de restauration collective publique servant plus de 200 couverts par jour. Autres mesures, l'interdiction d'ici le 1er janvier 2020, des bouteilles en

plastique et la possibilité pour les collectivités d'interdire les "contenants alimentaires de cuisson, de réchauffe et de service en matière plastique dans les services de restauration collective dont elles ont la charge". Celles-ci pourront de plus "rendre obligatoire l'affichage de la composition des menus dans ces services de restauration collective".

L'article de Maire info :

<http://www.maireinfo.com/article.asp?param=21925&PARAM2=PLUS&nl=1>

Le texte de loi en l'état : <http://www.assemblee-nationale.fr/15/ta-pdf/0902-p.pdf>

"La **laïcité** n'est pas un particularisme accidentel de l'histoire de France, elle constitue une conquête à préserver et à promouvoir, de portée universelle."
Henri Pena-Ruiz - Le Monde Diplomatique - février 2004

En EDUCATION PRIORITAIRE, quels sont les enseignants qui feront réussir les élèves ?

L'OCDE publie un nouveau rapport d'exploitation des données PISA analysant les politiques de ressources humaines. Il en ressort que dans ces collèges, ce n'est pas d'avoir davantage d'enseignants et des effectifs réduits qui permettront d'inverser la fatalité liée au territoire, mais d'avoir **des enseignants compétents et expérimentés**. Dans les pays où les enseignants les moins expérimentés sont nommés dans les établissements les plus désavantagés, le poids du statut socio-économique sur la réussite des élèves est plus important.

Les systèmes performants ont trois caractéristiques communes : une longue période de formation des enseignants en situation, de la formation continue, notamment dans l'établissement et des systèmes d'évaluation basés sur la place faite à la formation continue.

Les incitations financières pour attirer et garder des enseignants expérimentés ne marchent pas en France où les enseignants sont fonctionnaires. Elles attirent les jeunes professeurs. Le principal n'a aucun pouvoir sur le recrutement ou le salaire. Là où les politiques de ressources humaines sont décentralisées, les résultats sont meilleurs en termes

d'équité et de répartition des enseignants sur le territoire car les établissements ont des possibilités financières pour recruter et garder les enseignants efficaces et mettre en place du « coaching » et/ou du « mentorat »

Un autre volet du rapport : « **comment donner envie à des jeunes de 15 ans de devenir professeur** ». Le montant du salaire est important mais pas déterminant, ce sont davantage les conditions de travail, les effectifs et le prestige du métier qui vont attirer des étudiants.

Il s'agit donc pour nos gouvernants d'améliorer les conditions de travail pour rendre les métiers de l'enseignement plus attractifs, surtout en termes de responsabilité et d'autonomie. D'autres pistes sont envisagées pour attirer les meilleurs étudiants : des bourses au mérite, des campagnes de communication, des voies d'accès pour des personnalités au parcours originaux, non conventionnels.

Le rapport "**Effective Teacher Policies, Insights from PISA**"

Les différentes rubriques du site internet de la fédération des DDEN



Dernière minute

Le ministre de l'Éducation Nationale, Jean-Michel BLANQUER, a accepté de placer notre concours national « Se construire citoyen » sous le Haut Patronage du Ministère.



Ministère de l'Éducation nationale

Le chef de cabinet

Paris, le 27 JUIN 2018

Monsieur le Président,

Monsieur Jean-Michel BLANQUER, Ministre de l'Éducation nationale, a pris connaissance, avec une très grande attention, du courrier par lequel vous sollicitez le haut patronage du ministère pour le concours national intitulé « Se construire Citoyen » à destination des écoles publiques.

Monsieur le Ministre me prie de vous informer que c'est avec grand plaisir qu'il accepte de répondre favorablement à votre demande.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Monsieur Eddy KHALDI
Président de la FDDEN

federation@d-den-fed.org

CHEF CAB N° 2018/007277/C

110 rue de Grenelle - 75337 Paris 17^e - Téléphone : 01 53 33 10 10

NOS RENDEZ-VOUS

26 et 27 juin :

Congrès La JPA Bernard Marchand. Eddy Khaldi

3 et 4 juillet Conseil fédéral

10 juillet : CNAL

Septembre 2018

4 septembre Bureau fédéral

5 septembre Conseil fédéral

6 septembre : CNAL

7 septembre : Réunion avec La JPA

Directeur de la publication :

Eddy KHALDI

Rédactrice en chef :

Martine DELDEM

Mise en page rédactionnelle :

Bernard RACANIERE